

Portant Composition de la Commission d'Établissement Paritaire (C.P.E)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation Nationale, notamment l'article L953-6 ;
- Vu** la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités;
- Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 99-272 du 06 avril 1999 modifié, relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieurs ;
- Vu** le décret 2004-719 du 20 juillet 2004 modifiant le décret N°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté 2018-1974 du 27 septembre 2018 fixant les modalités d'organisation des élections à la commission paritaire d'établissement de l'Université des Antilles ;
- Vu** l'arrêté 2018-2509 du 07 décembre 2018 consignant les résultats des élections des représentants des personnels de l'ITRF, de l'AENES et de la BU ;

ARRETE

Article 1

La Commission Paritaire d'Établissement compétente à l'égard des personnels de l'ITRF, de l'AENES et de la BU est composée comme suit :

a) Les représentants de l'Administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eustase JANKY, Président	Michel GEOFFROY, Vice-président CA
Bruno MALHEY, Directeur Général des Services	Soly FOY, SUMMPS
Charline LAPLAIGE, Cheffe du PGAFP	Jean-Charles DAVID, Responsable BRS
Pascal NANHOU, Directeur adjoint DPLSH	Jean-Philippe BLACODON, Directeur SUAPS
Catherine CYRILLE, RAF PUR Guadeloupe	Mariette DINO, RAF SEN
Marie-Flore MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine	Véronique EDOUARD LALANNE, RAF DPLSH
Cédric RAMASSAMY, MCF	Elsa CORBIN, MCF
Marie-Ange BIZON, RAF UFR LSH	Ghislaine LECOUGUEN, RAF FDE
Jack MOLINIE, MCF	Marylène TROUPE, Directrice ESPE Guadeloupe
Jean-Georges CHALI, Professeur	Bertrand TROADEC, Directeur ESPE Martinique
Olivier PORTECOP, Directeur DSIN	Angela EPAMINONDAS, Cheffe Cabinet
Sylvain HOUDEBERT, Directeur du SCD	Isabelle METTE, Directrice BU Schoelcher
René DORVILLE, MCF	Tony FEUILLARD, MCF
Bruno HARAL, Directeur SGPI	Fabien HUET, RAF ESPE Martinique

b) Les représentants des Personnels

Groupe 1 : Corps des Ingénieurs et des Personnels Techniques de Recherche et de Formation

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catégorie A	
Patrick PLACIDE Alex BOTINO	Lylia CRANE Pascale JEAN-BAPTISTE
Catégorie B	
Edgard FOY Louis-Guy HUBERT	Joël THETIS Roselyne MARCUS
Catégorie C	
Ghislaine AVRILA-BINGUE Rudy CHASSELAS	Maud MASSE Geneviève CRECEL

Groupe 2 : Corps des Personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catégorie A	
Céline THEAS Nadia NEGRIT	Marc BLANC Roberte JUVILLIER
Catégorie B	
Leïla CARDOU	Francisco LEMBERT
Catégorie C	
Mirella PELAGE Johanna VAURIN	Chantal PAMPHILE Guylaine RANGAMA

Groupe 3 : Corps des personnels de bibliothèque

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catégorie A	
Myriam VILLE	Stéphane RADJOUKI
Catégorie B	
Denise TASSIUS	Patricia MAMES
Catégorie C	
Jean-Luc VISIVE	Nadine CARASCO-TRAVAILLEUR

Article 2

Les membres désignés ci-dessus entrent en fonction à compter du 03 janvier 2019 et pour une durée de 3 ans. Les mandats ne peuvent être renouvelés.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 21 décembre 2018

Le Président



Pr Eustase JANKY



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pit

www.univ-antilles.fr